



Rapport Egalité Professionnelle Hommes / Femmes

Année 2014

**Direction des Ressources Humaines,
des relations Sociales
et de la Communication Interne**

Sommaire

1	CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI	5
1.1	Effectifs Physique au 31-12 par sexe	5
1.1.1	Répartition par catégorie professionnelle et par sexe selon les différents contrats de travail	5
1.1.2	Pyramide des âges par catégorie professionnelle et par sexe	8
1.1.3	Age moyen de l'effectif total au 31-12, par catégorie professionnelle et par sexe	11
1.1.4	Ancienneté par catégorie professionnelle et par sexe	12
1.1.5	Ancienneté moyenne par catégorie professionnelle et par sexe	13
1.2	Durée et organisation du travail par sexe	14
1.2.1.	Répartition des effectifs selon la durée du travail par catégorie professionnelle et par sexe	14
1.2.2	Répartition des effectifs par sexe selon l'organisation du travail	16
1.3	Données sur les congés par sexe	17
1.3.1	Répartition par catégorie professionnelle et par sexe selon : le nombre et le type de congés dont la durée est supérieure à six mois	17
1.3.2	Répartition par catégorie professionnelle, par sexe selon : absentéisme ciblé	18
1.4	Données sur les embauches et les départs par sexe	19
1.4.1	Répartition des entrées par catégorie professionnelle et par sexe selon le type de contrat de travail	19
1.4.2	Répartition des départs par catégorie professionnelle et par sexe selon le type de contrat de travail	22
1.5	Positionnement dans l'entreprise	25
1.5.1	Répartition des effectifs par niveau de classification et par sexe	25
1.6	Promotions	26
1.6.1	Répartition des promotions par niveau de classification et par sexe (hors H.E.)	26
1.6.2	Nombre de promotions suite à une formation par catégorie professionnelle et par sexe	27
1.6.3	Ancienneté moyenne entre deux promotions par catégorie professionnelle et par sexe	28
1.6.4	Ancienneté moyenne entre deux promotions par niveau de classification et par sexe	29
1.7	Mouvements	30
1.7.1	Nombre de mutations avec changement de lieu de travail H/F	30
2	REMUNERATION	31
2.1	Données sur les rémunérations par sexe	31
2.1.1	Répartition des rémunérations moyennes en € (Salaire de base au 31-12 + prime de fin d'année + prime d'ancienneté) par niveau de classification et par sexe (hors H.E.)	31

2.1.2	Répartition des rémunérations moyennes en € (Salaire de base au 31-12 + prime de fin d'année + prime d'ancienneté) par catégorie professionnelle et par sexe (hors H.E.).....	33
2.1.3	Nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations.....	34
2.1.4	Nombre de femmes dans les dix plus basses rémunérations.....	34
3.	FORMATION.....	35
3.1	Données sur la formation par sexe.....	35
3.1.1	Répartition des stagiaires et des actions de formations par catégorie professionnelle et par sexe.....	35
3.1.1.1	<i>Répartition des stagiaires par catégorie professionnelle et par sexe.....</i>	<i>35</i>
3.1.1.2	<i>Nombre moyen d'heures de formation par action par catégorie professionnelle et par sexe.....</i>	<i>36</i>
3.1.2	Répartition des stagiaires par type d'action de formations et par sexe.....	36
4	CONDITIONS DE TRAVAIL.....	37
4.1	Données générales par sexe.....	37
4.1.1	Exposition à des risques professionnels.....	37
4.1.2	Pénibilité dont tâches répétitives.....	37
5	ARTICULATION ENTRE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET L'EXERCICE DE LA RESPONSABILITE FAMILIALE.....	38
5.1	Congés.....	38
5.1.1	Complément de salaire.....	38
5.1.2	Nombre de jours de congés paternité.....	38
5.2	Organisation du temps de travail dans l'entreprise.....	39
5.2.1	Organisation du travail.....	39
5.2.1.1	<i>Nombre de salariés ayant accédé au temps partiel choisi au cours de l'année 2014.....</i>	<i>40</i>
5.2.1.2	<i>Nombre de salariés à temps partiel choisi ayant repris un travail à temps plein au cours de l'année 2014.....</i>	<i>40</i>
5.2.2	Service de proximité.....	41
5.2.2.1	<i>Participation de l'entreprise et du comité d'entreprise aux modes d'accueil de la petite enfance.....</i>	<i>41</i>
ANNEXES.....		42

1 CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI

1.1 Effectifs Physique au 31-12 par sexe

1.1.1 Répartition par catégorie professionnelle et par sexe selon les différents contrats de travail

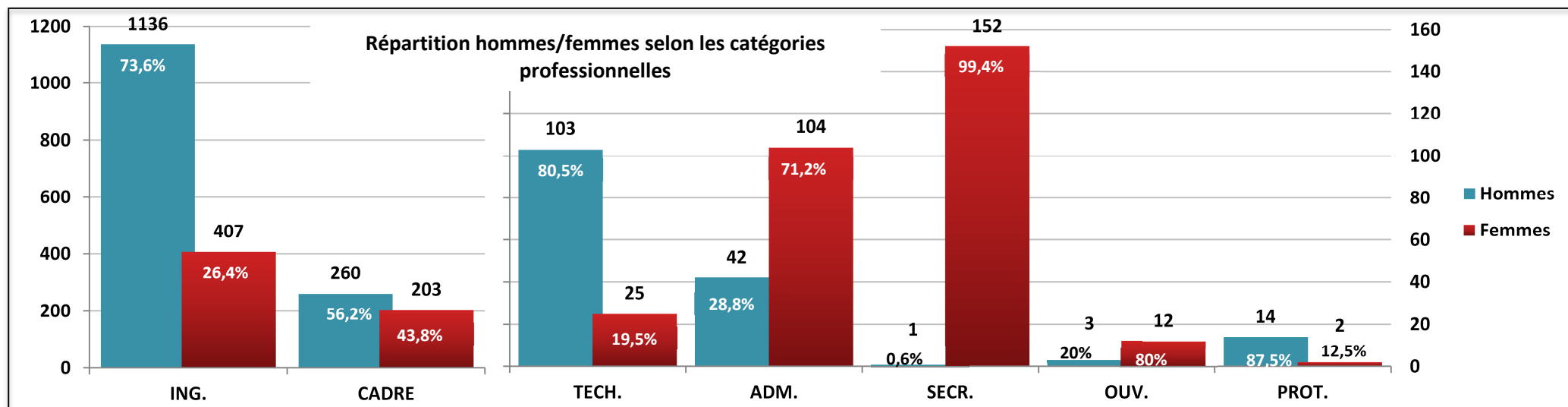
		I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Hommes	Femmes
Paris les Halles	CDI	84	62	2		9	16		16					95	94
	CDD														
Paris Daumesnil	CDI	130	57	1		5	12		11					136	80
	CDD	2	2											2	2
Toulouse & A/A	CDI	1038	432	79	16	19	56		104	3	12	4	2	1143	622
	CDD	4	1											4	1
Kourou	CDI	135	52	21	9	9	20	1	21			10		176	102
	CDD	3	4											3	4
TOTAL	CDI	1387	603	103	25	42	104	1	152	3	12	14	2	1550	898
	CDD	9	7											9	7

La part des femmes au CNES est de 37% de l'effectif, ce taux est stable depuis 2011 :

- 71% dans les métiers administratifs
- 99% pour les secrétaires
- 19,5% dans la filière technique (17% en 2013).

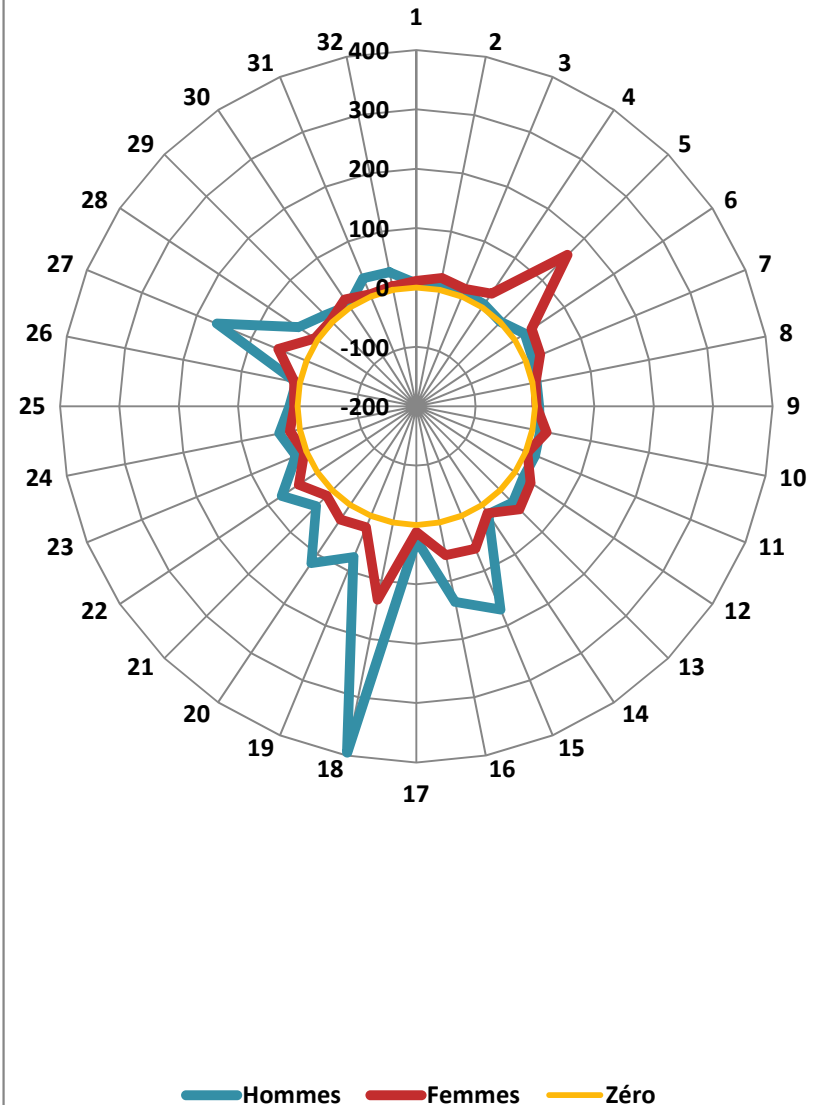
Dans les catégories socio-professionnelles ingénieurs et cadres, elles représentent 30,4% contre 69,6% d'hommes.

- 43,8% chez les cadres
- 26,4% pour les ingénieurs



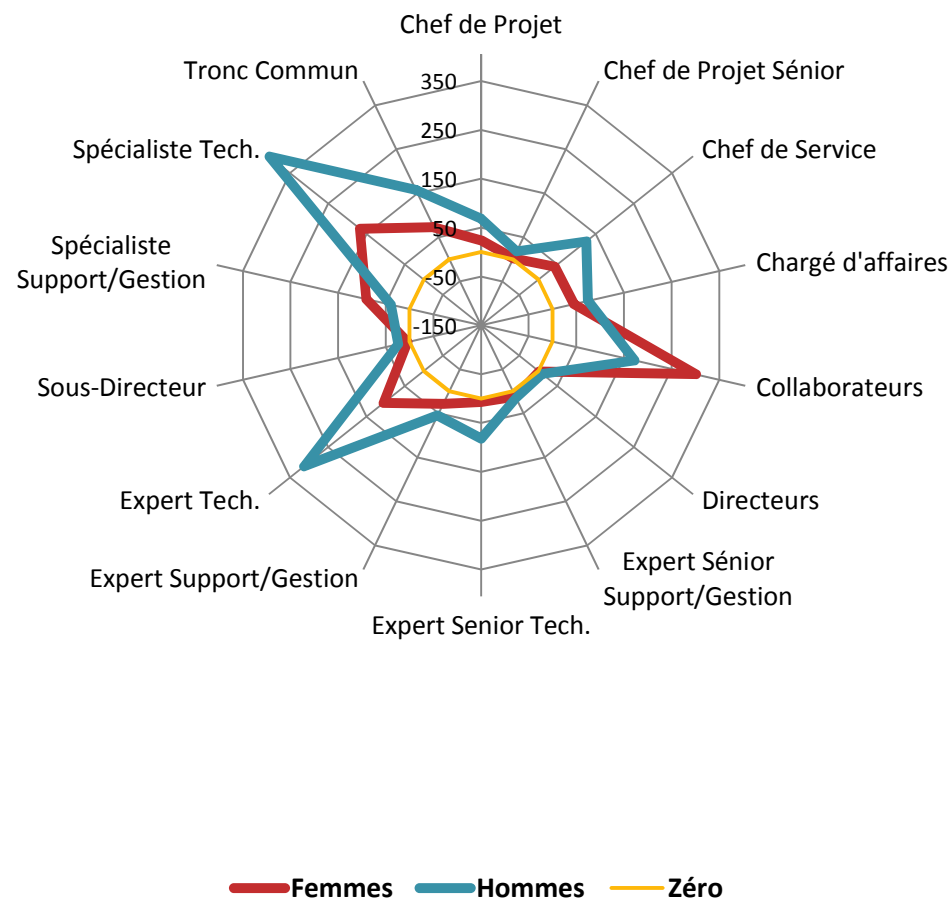
Emplois Types		Hommes	Femmes	% des femmes par rapport aux hommes
1	Ass. Achats / Recettes Externes / Juridique	7	11	61,1%
2	Ass. communication, gestion de l'information /documentation	7	20	74,1%
3	Ass. Logistique et Moyens généraux	7	14	66,7%
4	Ass. RH et Administration d'Entreprise	6	28	82,4%
5	Ass. Secrétariat	1	160	99,4%
6	Ass. Techniques de gestion et Comptables	20	34	63,0%
7	Cadre Achats / Recettes Externes	12	26	68,4%
8	Cadre Gestion de l'Information / Documentation	7	5	41,7%
9	Cadre Logistique / Moyens Généraux	7	3	30,0%
10	Cadre RH	13	24	64,9%
11	Cadre Sûreté-Protection	17	3	15,0%
12	Cadre Techniques de Communication	17	32	65,3%
13	Cadre Techniques de Gestion et Comptables	30	46	60,5%
14	Contrôleur Projet	19	17	47,2%
15	Ingénieur Architecte / Ingénieur Système	171	60	26,0%
16	Ingénieur chef de projet	136	56	29,2%
17	Ingénieur Essais, Intégration, Validation	25	12	32,4%
18	Ingénieur Etudes et Développement	395	132	25,0%
19	Ingénieur Exploitation	75	21	21,9%
20	Ingénieur Opération	118	30	20,3%
21	Ingénieur programmes	38	13	25,5%
22	Ingénieur Qualité	72	38	34,5%
23	Ingénieur Relations internationales	19	4	17,4%
24	Ingénieur Sauvegarde / environnement / Santé / Sécurité	35	17	32,7%
25	Ingénieur Stratégie et prospective	13	5	27,8%
26	Juriste	6	9	60,0%
27	Manager	163	51	23,8%
28	Tech. informatique	39	5	11,4%
29	Tech. Labos / Essais et intégration	17	3	15,0%
30	Tech. Méthodes, Qualité et Gestion de projet	4	16	80,0%
31	Tech. Opérations, Missions et Exploitation de données	33	4	10,8%
32	Tech. santé / sécurité / environnement / sûreté-protection	30	6	16,7%
Total		1559	905	

Répartition des emplois types - hommes/femmes



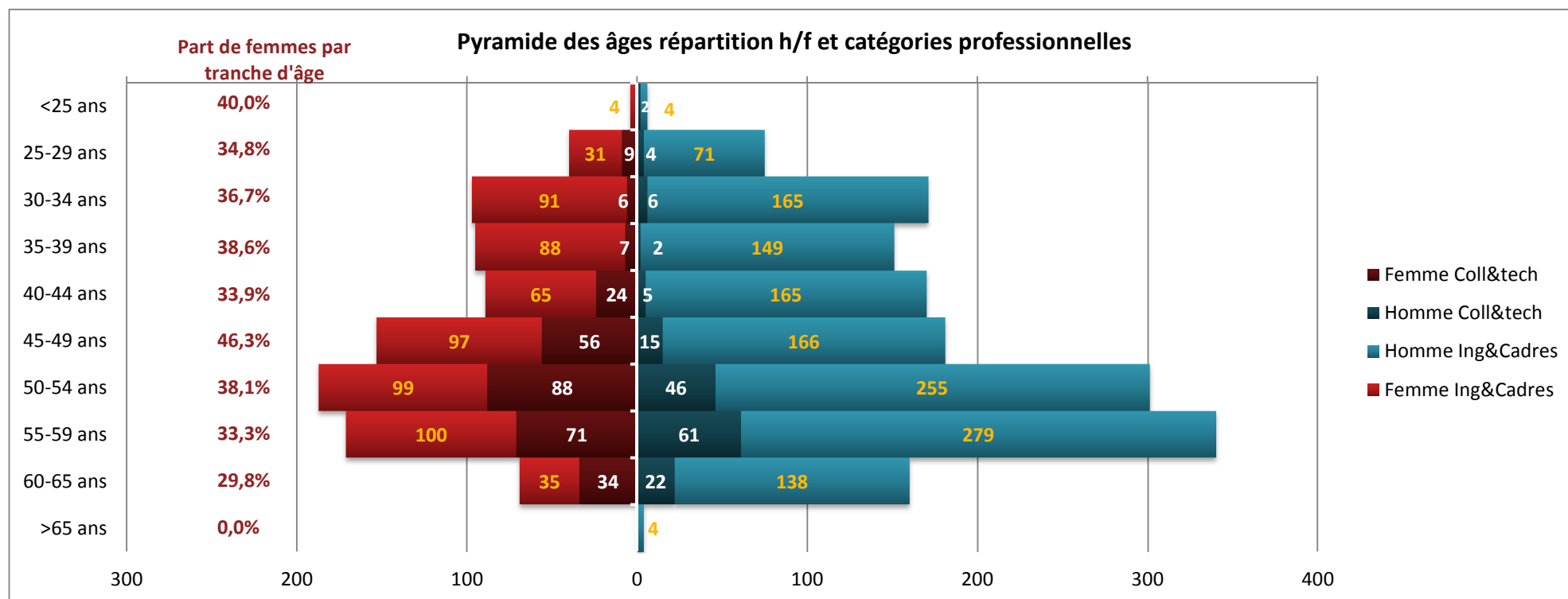
Filière niveau	Femmes		Hommes		Total général
Chef de Projet	24	26,1%	68	73,9%	92
Chef de Projet Sénior	2	10,0%	18	90,0%	20
Chef de Service	43	25,4%	126	74,6%	169
Chargé d'affaires	45	37,5%	75	62,5%	120
Collaborateurs	301	63,6%	172	36,4%	473
Directeurs	2	16,7%	10	83,3%	12
Expert Sénior Support/Gestion	12	44,4%	15	55,6%	27
Expert Senior Tech.	7	7,9%	82	92,1%	89
Expert Support/Gestion	29	34,5%	55	65,5%	84
Expert Tech.	105	25,1%	313	74,9%	418
Sous-Directeur	4	14,3%	24	85,7%	28
Spécialiste Support/Gestion	91	70,0%	39	30,0%	130
Spécialiste Tech.	167	29,2%	404	70,8%	571
Tronc Commun	73	31,6%	158	68,4%	231
Total général	905	36,7%	1559	63,3%	2464

Répartition hommes/femmes selon les filière/niveau



1.1.2 Pyramide des âges par catégorie professionnelle et par sexe

		I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
TOTAL	<25 ans	4	4	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	6	4
	25-29 ans	71	31	3	-	1	-	-	9	-	-	-	-	75	40
	30-34 ans	165	91	6	3	-	1	-	4	-	-	-	-	171	99
	35-39 ans	149	88	2	-	-	1	-	6	-	-	-	-	151	95
	40-44 ans	165	65	3	3	-	7	-	10	2	2	-	-	170	87
	45-49 ans	166	97	8	4	6	23	-	31	1	2	1	-	182	157
	50-54 ans	255	99	31	3	12	41	-	40	-	2	2	-	300	185
	55-59 ans	279	100	37	8	15	22	-	35	-	4	9	1	340	170
	60-65 ans	138	35	12	4	8	9	-	17	-	2	2	1	160	68
	>65 ans	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-



Détails par établissement (1.1.2.)

		I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Paris Les Halles	<25 ans													-	-
	25-29 ans													-	-
	30-34 ans	1	4	1		-	1		-					2	5
	35-39 ans	5	3	-		-	-		-					5	3
	40-44 ans	10	5	-		-	1		1					10	7
	45-49 ans	7	16	-		1	3		4					8	23
	50-54 ans	21	10	-		2	7		4					23	21
	55-59 ans	24	15	-		3	2		4					27	21
	60-65 ans	15	9	1		3	2		3					19	14
	>65 ans	1		-					-					1	-

		I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Paris Daumesnil	<25 ans			-					-					-	-
	25-29 ans	14	4	-		-	-		-					14	4
	30-34 ans	15	11	-		-	-		2					15	13
	35-39 ans	20	12	-		-	-		2					20	14
	40-44 ans	24	9	-		-	1		-					24	10
	45-49 ans	16	9	1		2	2		4					19	15
	50-54 ans	14	6	-		1	3		2					15	11
	55-59 ans	20	8	-		2	4		1					22	13
	60-65 ans	8	-	-		-	2		-					8	2
	>65 ans	1				-								1	-

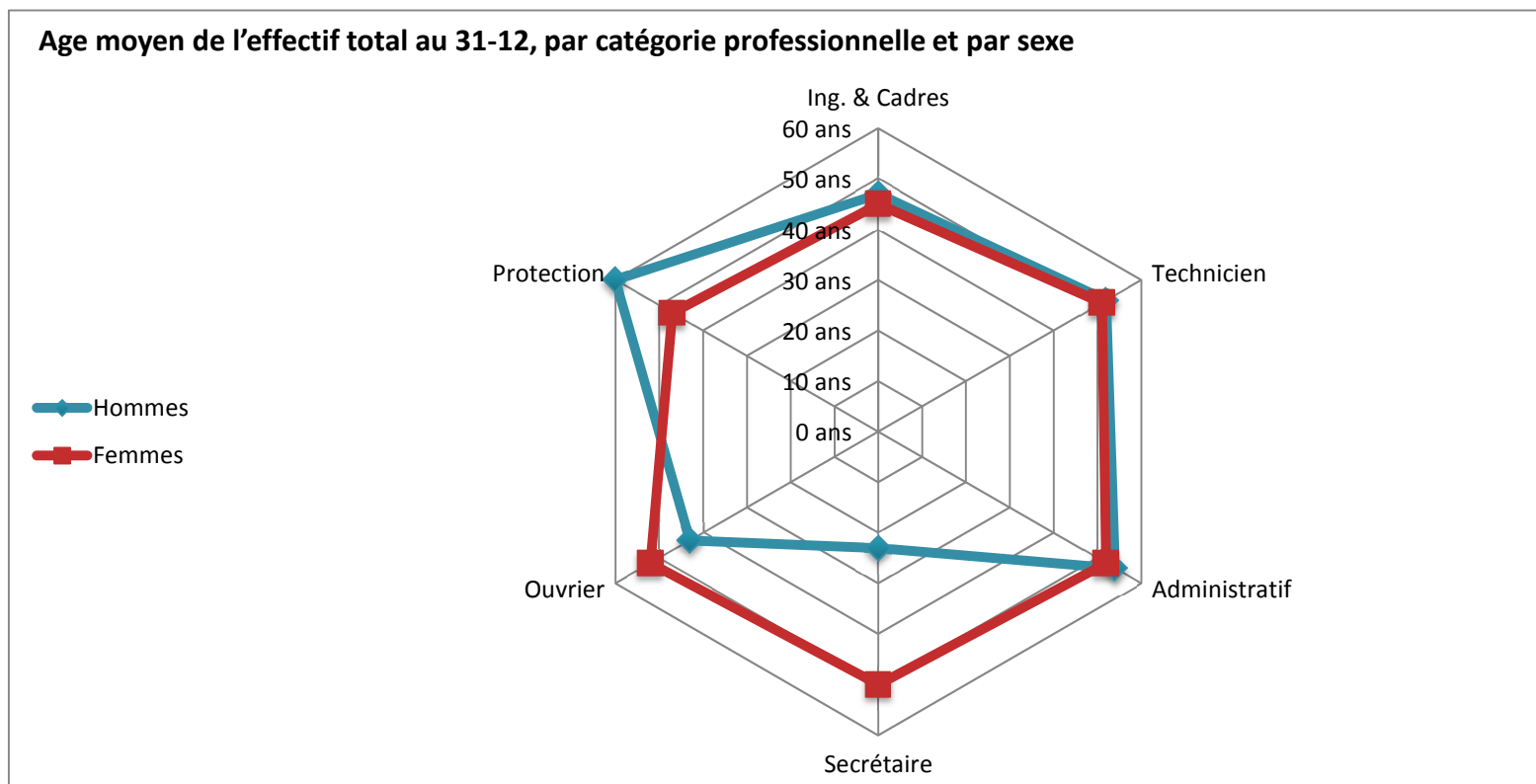
Détails par établissement (1.1.2.)

		I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Toulouse & A/A	<25 ans	3	3	1	-	-	-		-	-	-	-	-	4	3
	25-29 ans	42	19	2	-	1	-		7	-	-	-	-	45	26
	30-34 ans	126	65	5	2	-	-		2	-	-	-	-	131	69
	35-39 ans	111	69	2	-	-	1		4	-	-	-	-	113	74
	40-44 ans	109	43	3	1	-	2		8	2	2	-	-	114	56
	45-49 ans	130	68	6	3	3	12		21	1	2	1	-	141	106
	50-54 ans	207	73	23	3	6	25		30	-	2	-	-	236	133
	55-59 ans	210	69	29	4	4	12		22	-	4	3	1	246	112
	60-65 ans	103	24	8	3	5	4		10	-	2	-	1	116	44
>65 ans	1		-		-				-		-		1	-	

		I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Kourou	<25 ans	1	1	-	-	-	-	1	-			-	-	2	1
	25-29 ans	15	8	1	-	-	-	-	2			-	-	16	10
	30-34 ans	23	11	-	1	-	-	-	-			-	-	23	12
	35-39 ans	13	4	-	-	-	-	-	-			-	-	13	4
	40-44 ans	22	8	-	2	-	3	-	1			-	-	22	14
	45-49 ans	13	4	1	1	-	6	-	2			-	-	14	13
	50-54 ans	13	10	8	-	3	6	-	4			2	-	26	20
	55-59 ans	25	8	8	4	6	4	-	8			6	-	45	24
	60-65 ans	12	2	3	1	-	1	-	4			2	-	17	8
>65 ans	1		-		-		-				-		1	-	

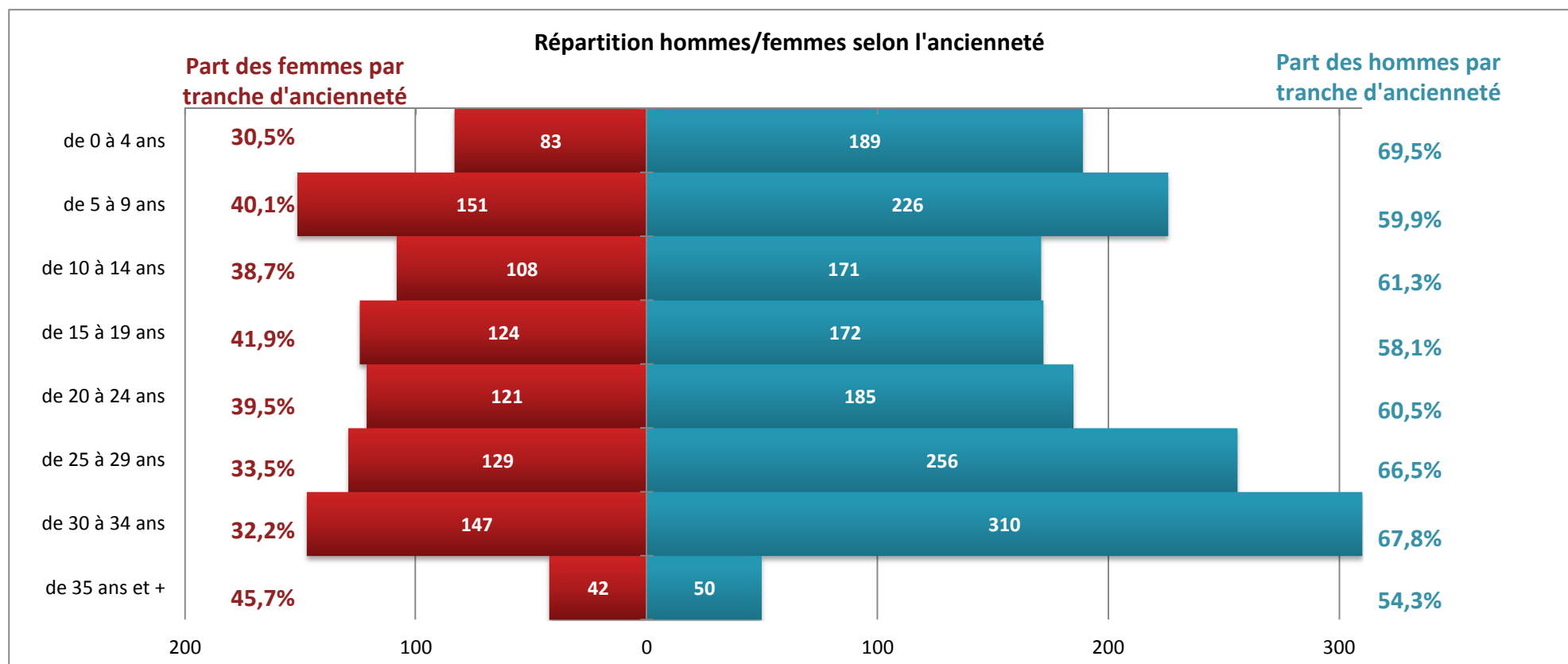
1.1.3 Age moyen de l'effectif total au 31-12, par catégorie professionnelle et par sexe

	I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Paris les Halles	53	51	47		56	51		53					53	51
Paris Daumesnil	44	42	52		51	53		48					44	44
Toulouse & A/A	47	45	51	51	53	52		50	43	52	55	60	48	47
Kourou	44	42	54	51	55	51	23	53			57		46	46
TOTAL	47	45	52	51	54	52	23	50	43	52	57	60	47	47



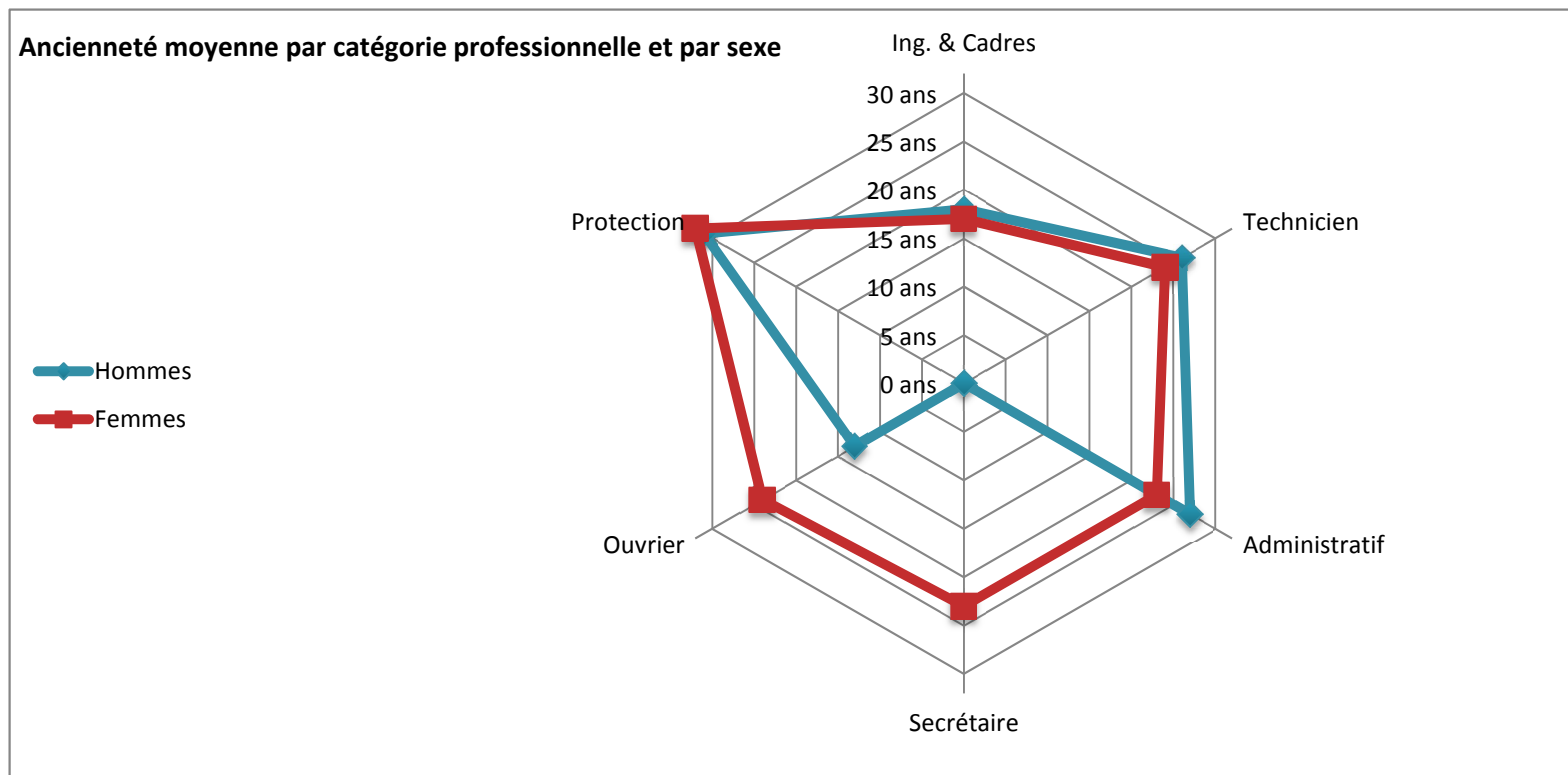
1.1.4 Ancienneté par catégorie professionnelle et par sexe

TOTAL	I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
de 0 à 4 ans	181	66	6	3	1	2	1	12					189	83
de 5 à 9 ans	218	137	7			2		11	1	1			226	151
de 10 à 14 ans	168	89	2	1	1	10		7		1			171	108
de 15 à 19 ans	159	72	6	4	5	24		23	2	1			172	124
de 20 à 24 ans	166	70	11	4	7	20		23		3	1	1	185	121
de 25 à 29 ans	224	87	18	2	10	12		26		2	4		256	129
de 30 à 34 ans	244	76	45	6	13	29		34		2	8		310	147
de 35 ans et +	36	13	8	5	5	5		16		2	1	1	50	42



1.1.5 Ancienneté moyenne par catégorie professionnelle et par sexe

	Ing. & Cadres		Technicien		Administratif		Secrétaire		Ouvrier		Protection		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Paris les Halles	19	19	11		27	18		24					19	20
Paris Daumesnil	13	13	22		25	23		20					14	15
Toulouse & A/A	19	17	25	24	26	25		23	13	24	31	32	20	19
Kourou	14	14	29	24	30	25		26					18	19
TOTAL	18	17	26	24	27	23	0	23	13	24	31	32	19	19



1.2 Durée et organisation du travail par sexe

1.2.1. Répartition des effectifs selon la durée du travail par catégorie professionnelle et par sexe

TOTAL	I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Plein Temps	1367	493	99	20	38	82	1	128	3	11	13	2	1521	736
Temps partiel > à 50%	19	105	1	5	2	17	-	20	-	-	-	-	22	147
Temps partiel <= à 50%	10	12	3	-	2	5	-	4	-	1	1	-	16	22

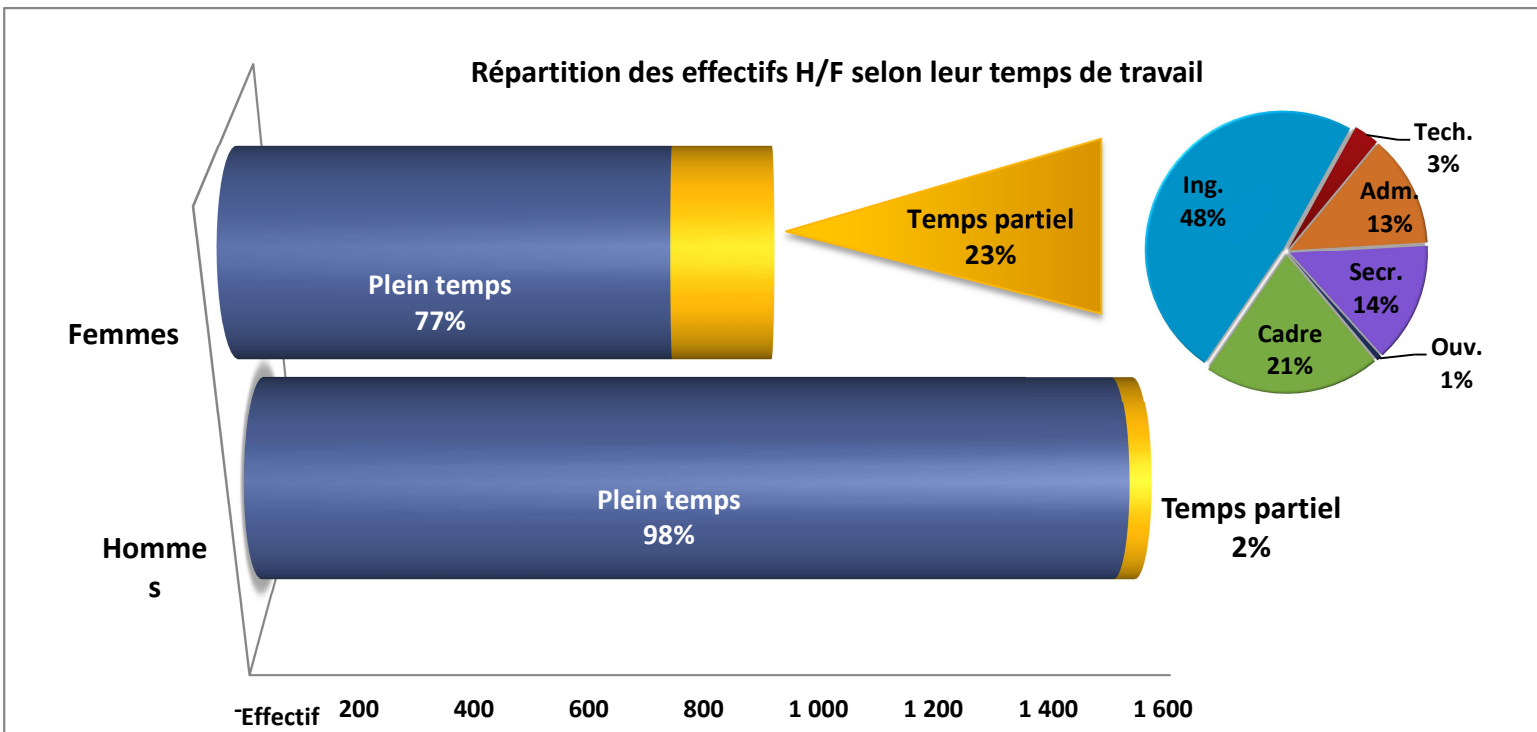
Paris Daumesnil	I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Plein Temps	130	48	1		5	10		10					136	68
Temps partiel > à 50%	2	9				2		1					2	12
Temps partiel <= à 50%		2											-	2

Paris Les Halles	I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Plein Temps	81	55	2		8	10		13					91	78
Temps partiel > à 50%	2	7			1	4		3					3	14
Temps partiel <= à 50%	1					2							1	2

Toulouse & A/A	I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Plein Temps	1018	334	76	11	17	43		84	3	11	4	2	1118	485
Temps partiel > à 50%	15	89	1	5	1	10		16					17	120
Temps partiel <= à 50%	9	10	2		1	3		4		1			12	18

Kourou	I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Plein Temps	138	56	20	9	8	19	1	21			9		176	105
Temps partiel > à 50%						1							-	1
Temps partiel <= à 50%			1		1						1		3	-

1.2.1. Répartition des effectifs selon la durée du travail par catégorie professionnelle et par sexe



Les femmes sont davantage en temps réduits que les hommes.

Les - 40ans représentent :

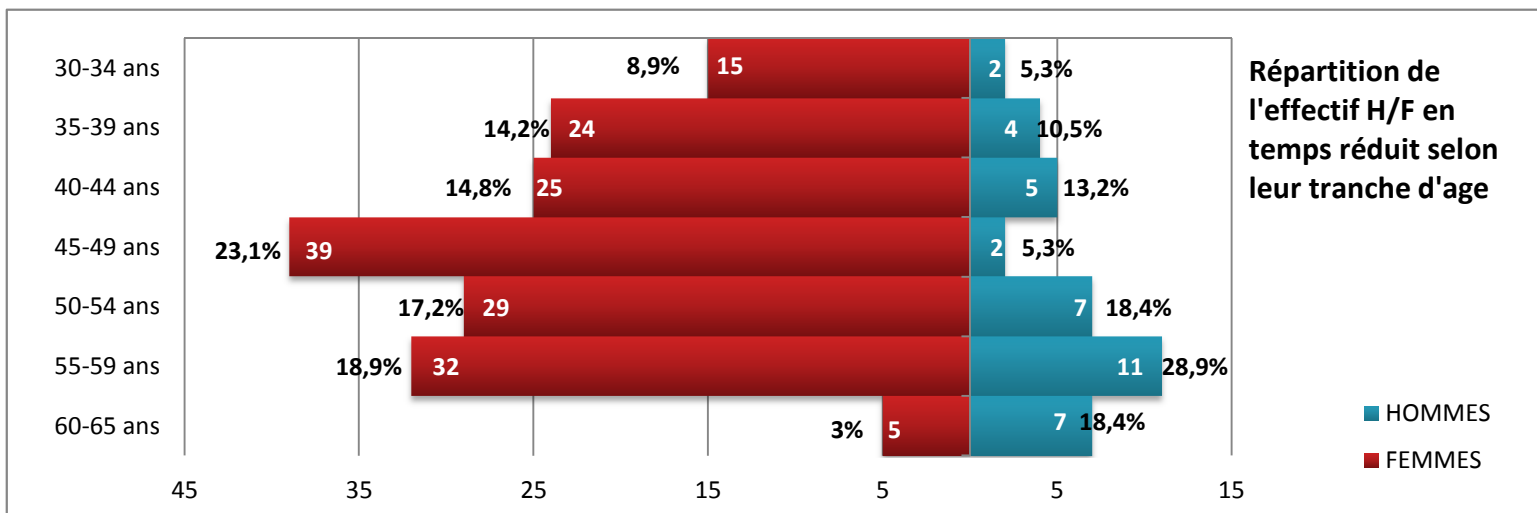
- 23% chez les femmes
- 16% chez les hommes.

Entre 40 et 50 ans :

- 37,9% de femmes
- 18,5% d'hommes

La part des +50 ans :

- 39% de femmes
- 66% d'hommes



1.2.2 Répartition des effectifs par sexe selon l'organisation du travail

	Paris Les Halles		Paris Daumesnil		Toulouse & A/A		Kourou		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2 équipes							10		10	
3 équipes										
Décalés					7				7	

1.3 Données sur les congés par sexe

1.3.1 Répartition par catégorie professionnelle et par sexe selon : le nombre et le type de congés dont la durée est supérieure à six mois

		I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Hommes	Femmes
TOTAL	Congé pour convenance personnel & sabbatique		1						1					-	2
	Congé parental													-	-
	Congé épargne temps	6	1	1					1					7	2
Paris les Halles	Congé pour convenance personnel & sabbatique														
	Congé parental														
	Congé épargne temps														
Paris Daumesnil	Congé pour convenance personnel & sabbatique														
	Congé parental														
	Congé épargne temps														
Toulouse & A/A	Congé pour convenance personnel & sabbatique								1						1
	Congé parental														
	Congé épargne temps	6	1	1					1					7	2
Kourou	Congé pour convenance personnel & sabbatique		1												1
	Congé parental														
	Congé épargne temps														

Il n'y a pas de demande de congé parental de plus de 6 mois.

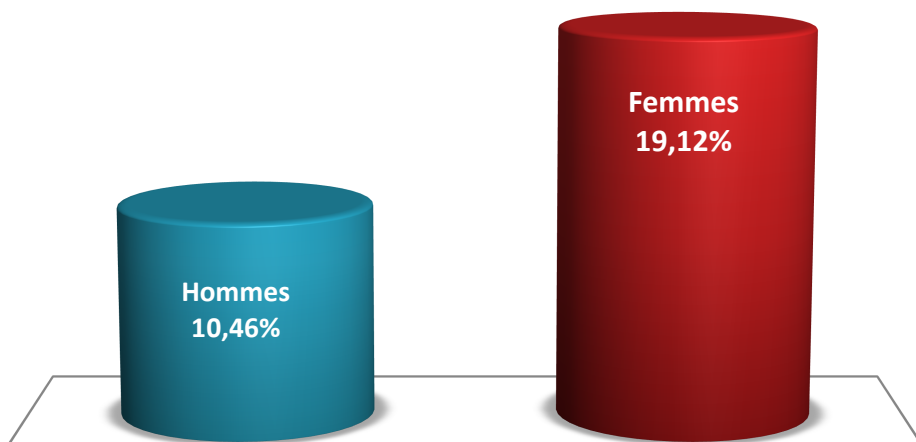
Le nombre de congés épargne temps, de plus de 6 mois, pour la préparation de fin de carrière représentent 9 salariés pour 2014.

1.3.2 Répartition par catégorie professionnelle, par sexe selon : absentéisme ciblé

Congé enfant malade et congés présence parentale

	CADRE		TECHNICIEN		ADMINISTRATIF		SECRETAIRE		OUVRIER		PROTECTION		Total général	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Effectif	1396	610	103	25	42	104	1	152	3	12	14	2	1559	905
Nombre d'absences	154	132	6		3	17		23		1			163	173
% de l'effectif total	11,03%	21,64%	5,83%		7,14%	16,35%		15,13%		8,33%			10,46%	19,12%
Nombre de jours d'absences	362	535	12		4	71		75		7			378	688

Répartition H/F des absences "enfant malade" en pourcentage selon l'effectif total



Les femmes s'absentent proportionnellement plus que les hommes et sur une durée moyenne plus longue (environ 4 jours pour les femmes contre 2,3 jours pour les hommes).

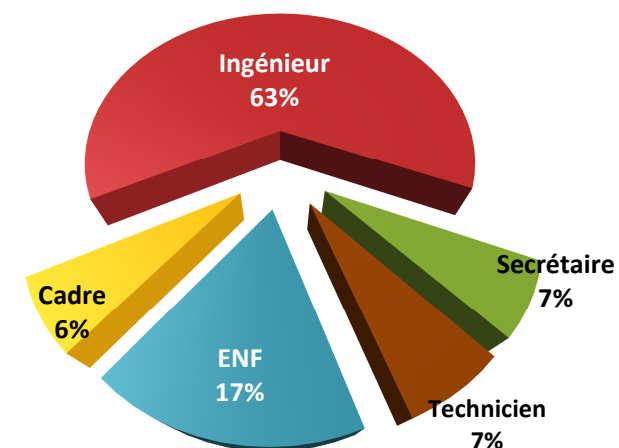
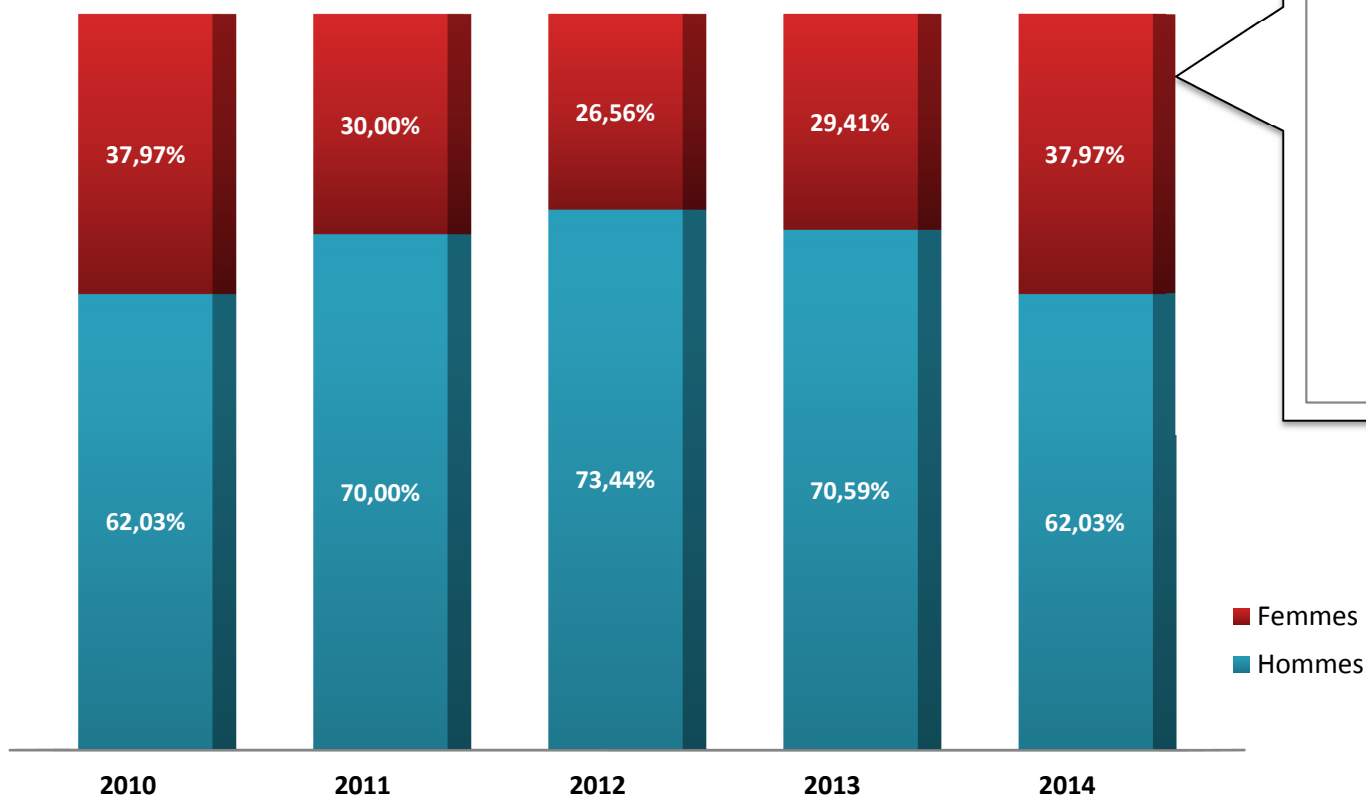
Le nombre d'absences est réparti de façon homogène dans les catégories socio-professionnelles.

1.4 Données sur les embauches et les départs par sexe

1.4.1 Répartition des entrées par catégorie professionnelle et par sexe selon le type de contrat de travail

TOTAL		I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Embauche externe	CDI	41	21	2	2	1	-	1	2	-	-	-	-	45	25
	CDD	4	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	5
Retours de congé sans salaire et de détachement à l'extérieur	CDI	6	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	8
	CDD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition des embauches hommes/femmes



Sur les 93 entrées comptabilisées en 2014, la répartition des embauches hommes/ femmes reflète la répartition de l'effectif c'est-à-dire :

- 63% d'hommes
- 37% de femmes

Détails par établissement (1.4.1.)

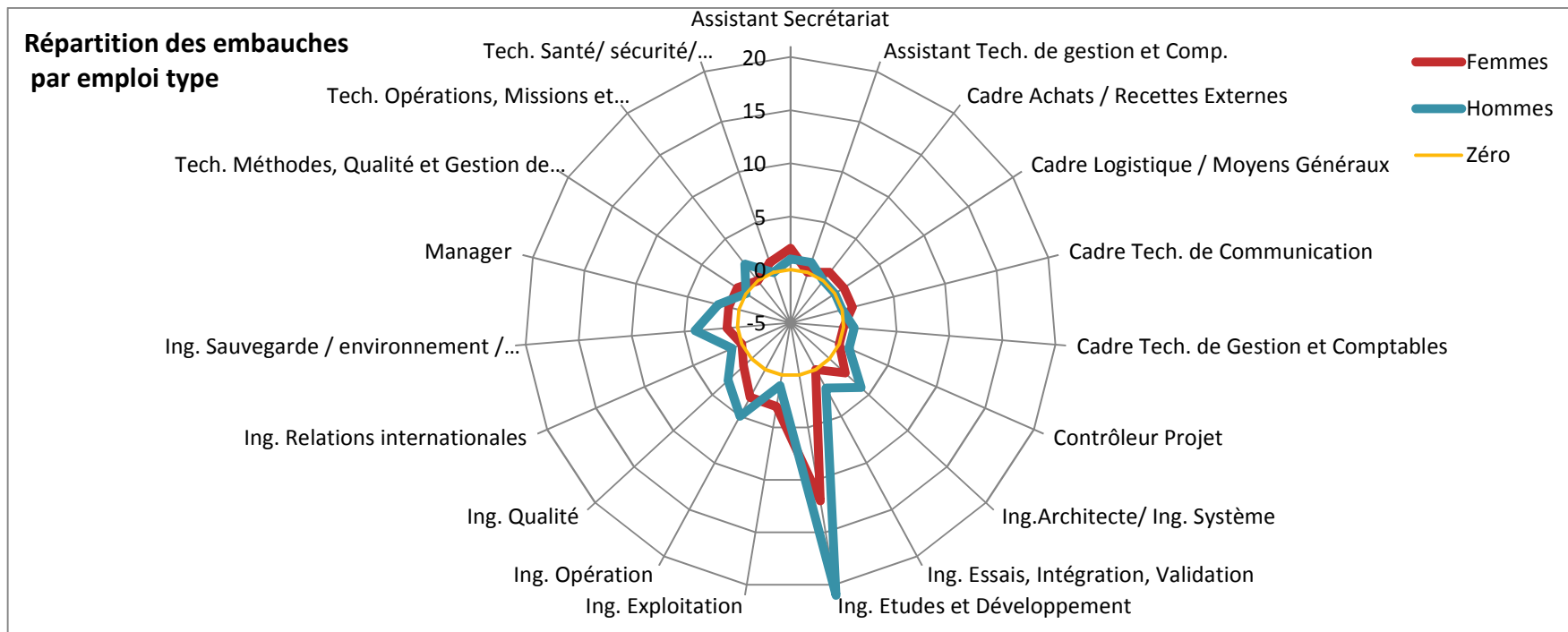
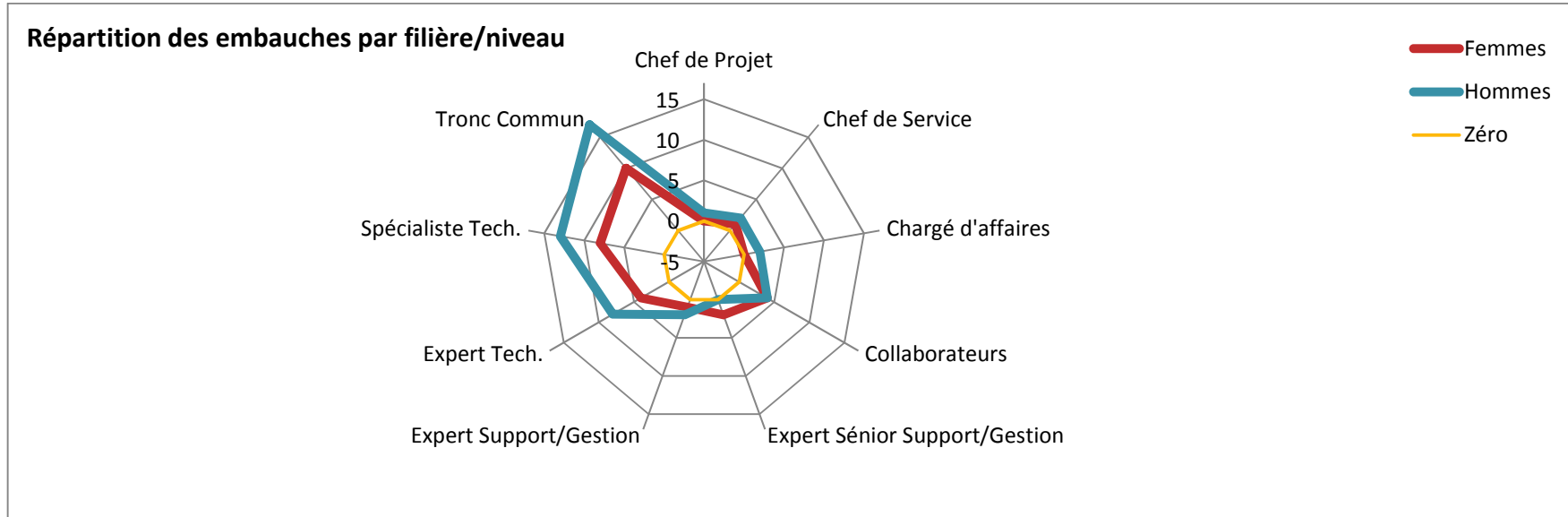
Paris Les Halles		I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Embauche externe	CDI	2							1					2	1
	CDD													-	-
Retours de congé sans salaire et de détachement à l'extérieur	CDI		1											-	1
	CDD													-	-

Paris Daumesnil		I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Embauche externe	CDI	3												3	-
	CDD	2	2											2	2
Retours de congé sans salaire et de détachement à l'extérieur	CDI													-	-
	CDD													-	-

Toulouse & A/A		I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Embauche externe	CDI	28	15	2	1	1								31	16
	CDD													-	-
Retours de congé sans salaire et de détachement à l'extérieur	CDI	6	7											6	7
	CDD													-	-

Kourou		I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Embauche externe	CDI	8	6		1			1	1					9	8
	CDD	2	3											2	3
Retours de congé sans salaire et de détachement à l'extérieur	CDI													-	-
	CDD													-	-

1.4.1. Répartition des entrées par catégorie professionnelle et par sexe



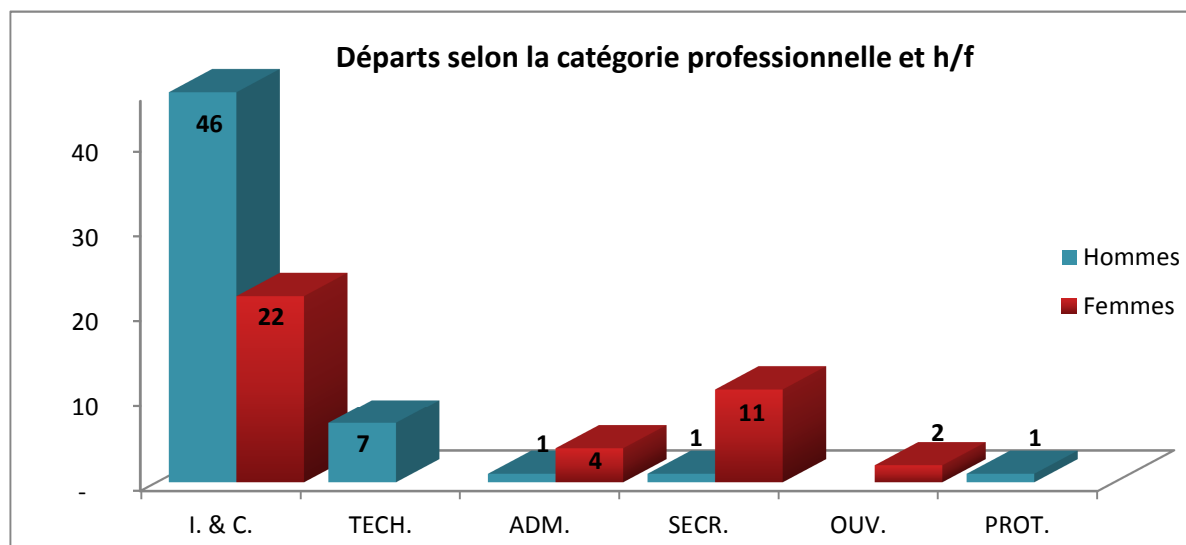
1.4.2 Répartition des départs par catégorie professionnelle et par sexe selon le type de contrat de travail

TOTAL	I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Départ volontaire	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Licenciement pour cause économique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Licenciements pour d'autres causes & ruptures conventionnelles	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2
Fin de contrat à durée déterminée	9	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	4
Départ au cours de la période d'essai	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Mise en congé sans salaire & autres	2	10	-	-	-	-	1	2	-	1	-	-	3	13
Détachements à l'extérieur	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1
Fin de détachement au CNES	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
Retraite	28	7	7	-	1	3	-	7	-	1	1	-	37	18
Décès	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
TOTAL	46	22	7	-	1	4	1	11	-	2	1	-	56	39

3,86 % des salariés ont quitté le CNES sur l'année 2014.

Soit, sur l'effectif global :

- 4,31% de femmes (sur 905 femmes au 31-12-2014)
- 3,59% d'hommes (sur 1559 hommes au 31-12-2014)



Détails par établissement (1.4.2.)

Paris Les Halles	I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Départ volontaire	1												1	-
Licenciement pour cause économique													-	-
Licenciements pour d'autres causes & ruptures conventionnelles								1					-	1
Fin de contrat à durée déterminée													-	-
Départ au cours de la période d'essai								1					-	1
Mise en congé sans salaire & autres		1											-	1
Détachements à l'extérieur	1												1	-
Fin de détachement au CNES													-	-
Retraite								1					-	1
Décès	1												1	-

Paris Daumesnil	I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Départ volontaire													-	-
Licenciement pour cause économique													-	-
Licenciements pour d'autres causes & ruptures conventionnelles						1							-	1
Fin de contrat à durée déterminée	4												4	-
Départ au cours de la période d'essai													-	-
Mise en congé sans salaire & autres		1											-	1
Détachements à l'extérieur													-	-
Fin de détachement au CNES													-	-
Retraite	1							2					1	2
Décès													-	-

Détails par établissement (1.4.2.)

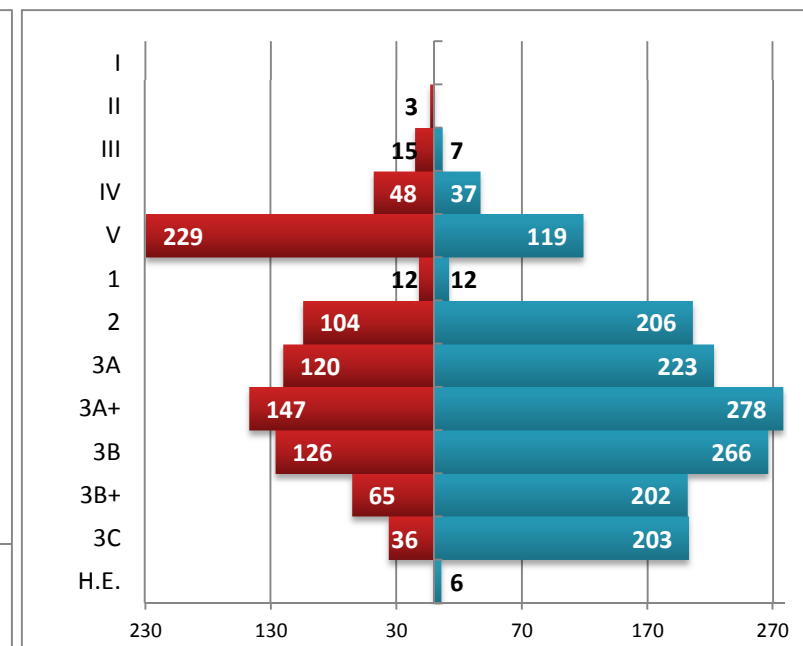
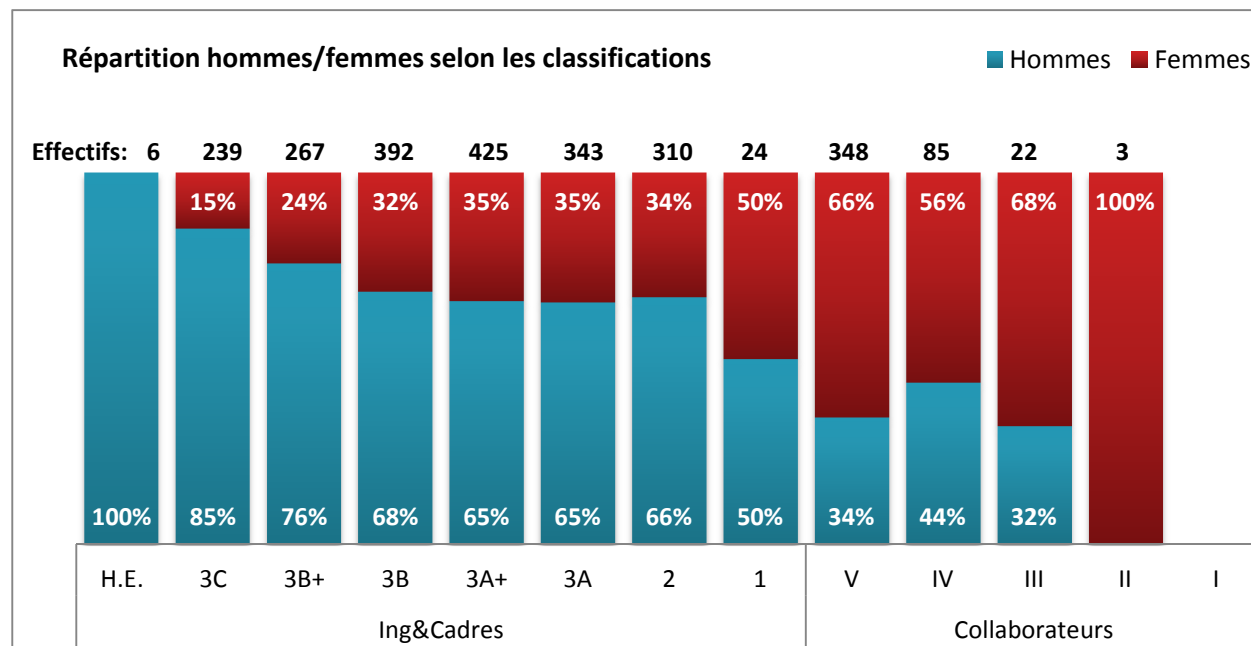
Toulouse & A/A	I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Départ volontaire													-	-
Licenciement pour cause économique													-	-
Licenciements pour d'autres causes & ruptures conventionnelles													-	-
Fin de contrat à durée déterminée	2	1											2	1
Départ au cours de la période d'essai													-	-
Mise en congé sans salaire & autres	2	7						1		1			2	9
Détachements à l'extérieur	1	1											1	1
Fin de détachement au CNES	1												1	-
Retraite	26	6	7		1	2		3		1	1		35	12
Décès	1												1	-

Kourou	I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Départ volontaire													-	-
Licenciement pour cause économique													-	-
Licenciements pour d'autres causes & ruptures conventionnelles													-	-
Fin de contrat à durée déterminée	3	3											3	3
Départ au cours de la période d'essai													-	-
Mise en congé sans salaire & autres		1						1	1				1	2
Détachements à l'extérieur													-	-
Fin de détachement au CNES	1												1	-
Retraite	1	1				1		1					1	3
Décès													-	-

1.5 Positionnement dans l'entreprise

1.5.1 Répartition des effectifs par niveau de classification et par sexe

		H.E.	3C	3B+	3B	3A+	3A	2	1	NIVEAU V	NIVEAU IV	NIVEAU III	NIVEAU II	NIVEAU I	TOTAL
Paris les Halles	Hommes	5	30	15	15	10	9			7	3	1			95
	Femmes		10	8	14	13	12	5		29	3				94
Paris Daumesnil	Hommes		16	19	21	31	18	24	3	2	4				138
	Femmes		2	6	10	17	12	10	2	20	3				82
Toulouse & A/A	Hommes	1	139	157	207	217	166	150	5	85	14	6			1147
	Femmes		24	49	89	108	86	72	5	140	32	15	3		623
Kourou	Hommes		18	11	23	20	30	32	4	25	16				179
	Femmes			2	13	9	10	17	5	40	10				106
TOTAL	Hommes	6	203	202	266	278	223	206	12	119	37	7	0	0	1559
	Femmes	0	36	65	126	147	120	104	12	229	48	15	3	0	905



1.6 Promotions

1.6.1 Répartition des promotions par niveau de classification et par sexe (hors H.E.)

		EFFECTIF	3C	3B+	3B	3A+	3A	2	PASSAGE CADRE	NIVEAU V	NIVEAU IV	NIVEAU III	NIVEAU II	NIVEAU I	TOTAL
Paris les Halles	Hommes	95	1	3	1	1	2			1					9
	Femmes	94			4	1	1			5					11
Paris Daumesnil	Hommes	138	1	4	2	6	2	1		1					17
	Femmes	82			1	3			1	2	1				8
Toulouse & A/A	Hommes	1147	14	18	20	25	27	2	4	13	1	1			125
	Femmes	623	2	9	11	15	15	3	2	28	7	3			95
Kourou	Hommes	179	1	1	6	1		2	1	5	2				19
	Femmes	106	1		3	2	3	1	1	7					18
TOTAL	Hommes	1559	17	26	29	33	31	5	5	20	3	1	0	0	170
	Femmes	905	3	9	19	21	19	4	4	42	8	3	0	0	132
Hommes			1,1%	1,7%	1,9%	2,1%	2,0%	0,3%	0,3%	1,3%	0,2%	0,1%	0,0%	0,0%	10,9%
Femmes			0,3%	1,0%	2,1%	2,3%	2,1%	0,4%	0,4%	4,6%	0,9%	0,3%	0,0%	0,0%	14,6%

Sur la totalité des promotions de 2014 :

- 14,59 % concernent des femmes (sur l'effectif total : femmes)
- 10,90 % pour les hommes (sur l'effectif total : hommes)

Collaborateurs :

- 31,2% hommes
- 68,8% femmes

Ingénieurs & Cadres :

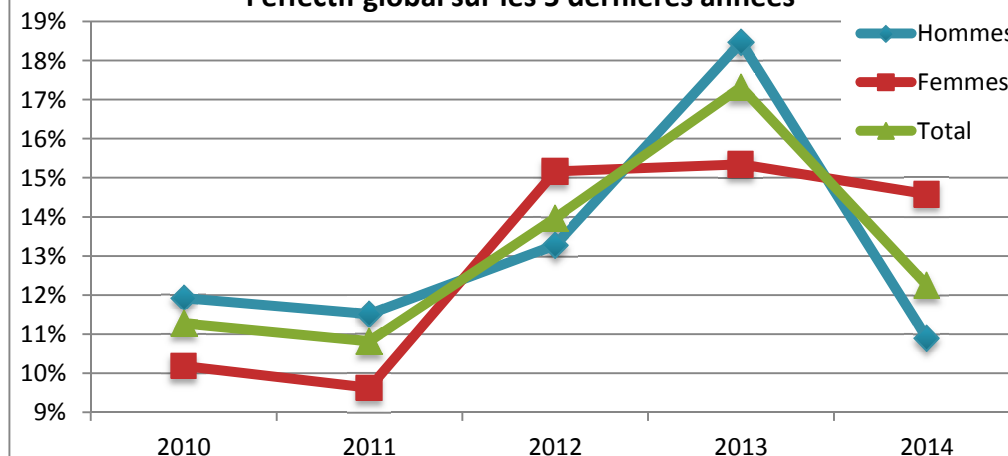
- 64,9% hommes
- 35,1% femmes

Passages cadres:

- 55,6% des hommes
- 44,4% des femmes

La répartition des promotions est la même pour les Ingénieurs et cadres du niveau 2 au niveau 3B. Toutefois, on constate des écarts à partir du 3B+.

Proportion d'hommes et de femmes promu par rapport à l'effectif global sur les 5 dernières années



1.6.2 Nombre de promotions suite à une formation par catégorie professionnelle et par sexe

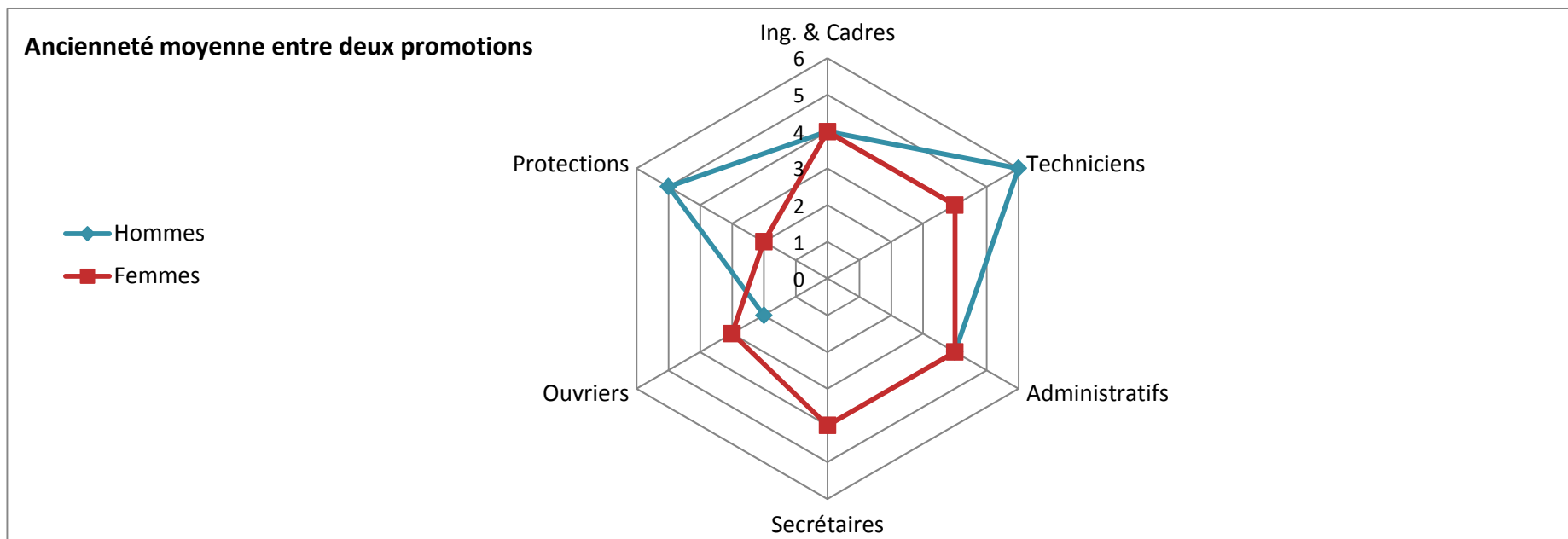
		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Paris les Halles	Formation Diplômante externe											-	-
	FCI											-	-
Paris Daumesnil	Formation Diplômante externe											-	-
	FCI											-	-
Toulouse & A/A	Formation Diplômante externe											-	-
	FCI	5	1									5	1
Kourou	Formation Diplômante externe											-	-
	FCI			1								1	-
TOTAL	Formation Diplômante externe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	FCI	5	1	1	-	-	-	-	-	-	-	6	1

Nombre de promotions suite à une formation :

- 5% des hommes techniciens (sur la totalité de l'effectif technicien hommes)
- 4% des femmes techniciennes (sur la totalité de l'effectif technicien femmes)

1.6.3 Ancienneté moyenne entre deux promotions par catégorie professionnelle et par sexe

	I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		Moyenne	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Paris les Halles	5	5	7		4	4		5					5	5
Paris Daumesnil	4	4	8		5	6		4					4	4
Toulouse & A/A	4	4	4	4	5	3		3	2	3	3	2	4	4
Kourou	4	3	4	3	3	3		3			6		4	3
Moyenne	4	4	6	4	4	4		4	2	3	5	2	4	4



1.6.4 Ancienneté moyenne entre deux promotions par niveau de classification et par sexe

		3C	3B+	3B	3A+	3A	2	NIVEAU V	NIVEAU IV	NIVEAU III	NIVEAU II	NIVEAU I	Moyenne
Paris les Halles	Hommes	7	4	5	4	3		5	3	5			5
	Femmes	7	5	3	7	4	6	4	5				5
Paris Daumesnil	Hommes	6	4	5	4	5	4	5	6				5
	Femmes	4	3	4	4	4	5	5	4				4
Toulouse & A/A	Hommes	6	4	4	5	3	4	4	3	4			4
	Femmes	5	3	4	5	4	5	3	3	3	3		4
Kourou	Hommes	8	4	2	4	4	3	4	5				4
	Femmes		3	3	2	3	3	3	3				3
Moyenne	Hommes	7	4	4	4	4	4	5	4	5			4
	Femmes	5	4	4	5	4	5	4	4	3	3		4

1.7 Mouvements

1.7.1 Nombre de mutations avec changement de lieu de travail H/F

Arrivées Départs		Paris les Halles	Paris Daumesnil	Toulouse & A/A	Kourou	TOTAL
		Paris les Halles	Homme		0	2
	Femme		2	0	0	2
Paris Daumesnil	Homme	2		1	1	4
	Femme	2		1	0	3
Toulouse & A/A	Homme		1		8	9
	Femme	1	1		3	5
Kourou	Homme	1	0	14		15
	Femme		1	4		5
TOTAL	Homme	3	1	17	10	31
	Femme	3	4	5	3	15

Sur les 46 mutations avec changement de lieu de travail :

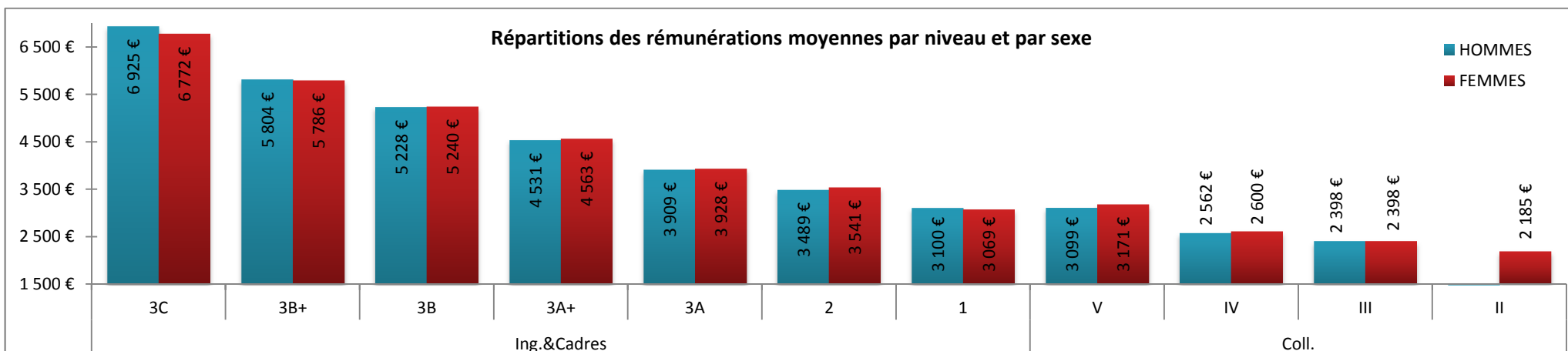
- 1,98 % hommes
- 1,66 % femmes

2 REMUNERATION

2.1 Données sur les rémunérations par sexe

2.1.1 Répartition des rémunérations moyennes en € (Salaire de base au 31-12 + prime de fin d'année + prime d'ancienneté) par niveau de classification et par sexe (hors H.E.)

	Hommes					Femmes					Écart de rémunération ¹	
	Effectifs	Mini	Médiane	Moyenne	Maxi	Effectifs	Mini	Médiane	Moyenne	Maxi		
Ing. & Cadres	1 390	2 936	4 932	4 932	13 417	610	2 872	3 804	4 635	9 100	-298 €	-6,0%
3C	203	5 917	6 617	6 925	13 417	36	5 985	6 529	6 772	9 100	-153 €	-2,2%
3B+	202	5 177	5 747	5 804	6 940	65	5 177	5 748	5 786	7 150	-18 €	-0,3%
3B	266	4 438	5 209	5 228	6 801	126	4 441	5 228	5 240	6 148	12 €	0,2%
3A+	278	3 949	4 449	4 531	5 713	147	3 949	4 430	4 563	5 816	31 €	0,7%
3A	223	3 415	3 861	3 909	5 425	120	3 483	3 853	3 928	5 321	18 €	0,5%
2	206	2 936	3 494	3 489	4 854	104	2 967	3 494	3 541	4 573	52 €	1,5%
1	12	2 936	3 087	3 100	3 274	12	2 872	3 079	3 069	3 231	-31 €	-1,0%
Collaborateurs	163	2 037	2 947	2 947	3 692	295	1 906	3 042	3 029	4 231	82 €	2,8%
V	119	2 568	3 070	3 099	3 692	229	2 492	3 125	3 171	4 231	72 €	2,3%
IV	37	2 037	2 573	2 562	3 014	48	2 156	2 597	2 600	3 761	38 €	1,5%
III	7	2 305	2 357	2 398	2 567	15	1 906	2 437	2 398	2 575	- €	0,0%
II	-	-	-	-	-	3	1 909	2 310	2 185	2 336		
TOTAL	1 553	2 037	4535	4 724	13 417	905	1 906	3841	4 111	9 100	-613 €	-13,0%



¹ Calcul : Rémunération moyenne des femmes de la classification – Rémunération moyenne des hommes de la même classification

Détails par établissement (2.2.1.)

Paris les Halles	Hommes		Femmes	
	Effectifs	Rémunération moyenne en €	Effectifs	Rémunération moyenne en €
3C	30	7777	10	7259
3B+	15	5918	8	6174
3B	15	5382	14	5037
3A+	10	4367	13	4799
3A	9	3886	12	3979
2			5	3934
1				
V	7	3075	29	3329
IV	3	2719	3	3210
III	1	NS		
II				
TOTAL	90	5707	94	4558

Paris Daumesnil	Hommes		Femmes	
	Effectifs	Rémunération moyenne en €	Effectifs	Rémunération moyenne en €
3C	16	7153	2	7173
3B+	19	5848	6	5668
3B	21	5294	10	5288
3A+	31	4553	17	4470
3A	18	4032	12	4018
2	24	3502	10	3524
1	3	3119	2	2953
V	2	2962	20	3092
IV	4	2671	3	2686
III				
II				
TOTAL	138	4786	82	4104

Toulouse & A/A	Hommes		Femmes	
	Effectifs	Rémunération moyenne en €	Effectifs	Rémunération moyenne en €
3C	139	6672	24	6536
3B+	157	5790	49	5739
3B	207	5225	89	5287
3A+	217	4541	108	4558
3A	166	3901	86	3924
2	150	3511	72	3540
1	5	3112	5	3091
V	85	3129	140	3198
IV	14	2574	32	2541
III	6	2389	15	2398
II			3	2185
TOTAL	1146	4720	623	4142

Kourou	Hommes		Femmes	
	Effectifs	Rémunération moyenne en €	Effectifs	Rémunération moyenne en €
3C	18	7253		
3B+	11	5767	2	5730
3B	23	5096	13	5092
3A+	20	4473	9	4457
3A	30	3891	10	3790
2	32	3373	17	3437
1	4	3071	5	3093
V	25	3016	40	3001
IV	16	2496	10	2583
III				
II				
TOTAL	179	4206	106	3542

2.1.2 Répartition des rémunérations moyennes en € (Salaire de base au 31-12 + prime de fin d'année + prime d'ancienneté) par catégorie professionnelle et par sexe (hors H.E.)

	I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Paris les Halles	6 095 €	5 198 €			2 935 €	3 325 €		3 312 €					5 707 €	4 558 €
Paris Daumesnil	4 878 €	4 519 €			2 757 €	3 158 €		2 910 €					4 786 €	4 104 €
Toulouse & A/A	4 893 €	4 639 €	3 058 €	3 206 €	2 919 €	3 124 €		2 984 €		2 416 €	3 063 €		4 720 €	4 142 €
Kourou	4 620 €	4 099 €	2 933 €	2 817 €	2 890 €	2 936 €		2 943 €			2 561 €		4 206 €	3 542 €
TOTAL	4 932 €	4 635 €	3 027 €	3 066 €	2 897 €	3 128 €		3 007 €		2 416 €	2 709 €		4 724 €	4 111 €

2.1.3 Nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations

Néant

La première haute
rémunération féminine est
en **17^{ème}** position.

2.1.4 Nombre de femmes dans les dix plus basses rémunérations

8

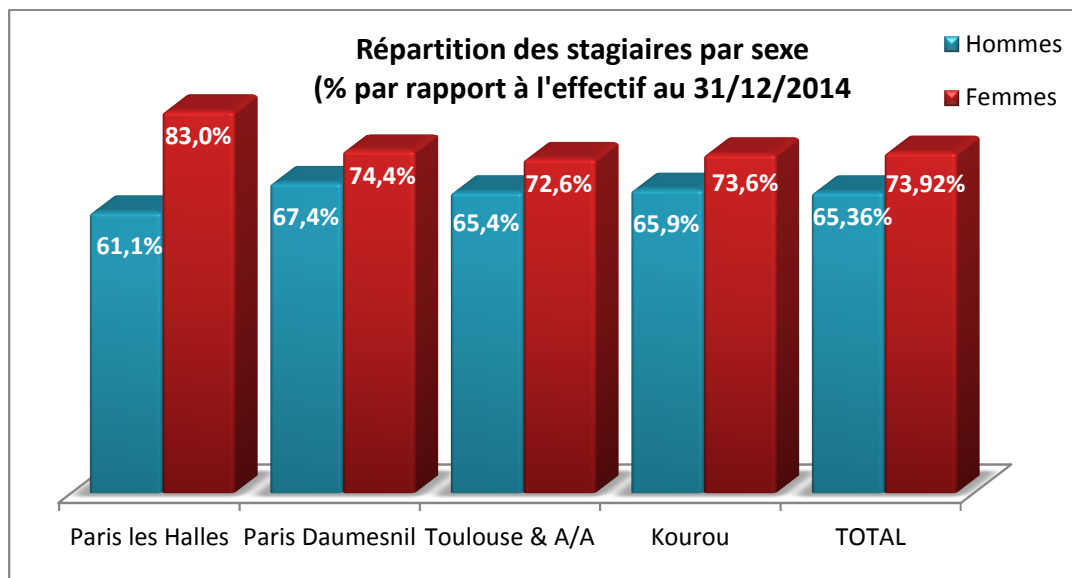
3. FORMATION

3.1 Données sur la formation par sexe

3.1.1 Répartition des stagiaires et des actions de formations par catégorie professionnelle et par sexe

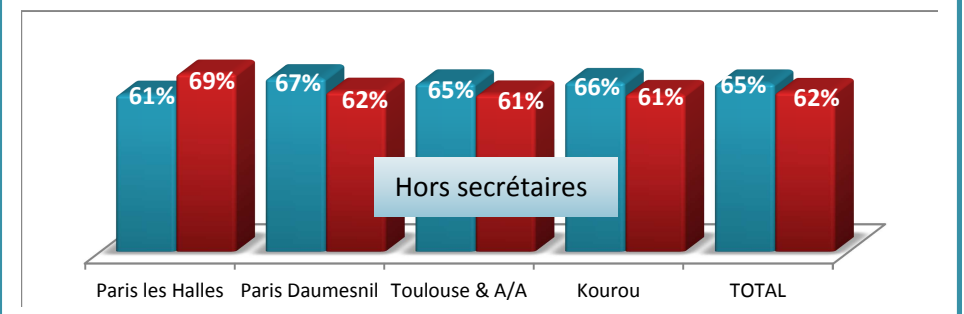
3.1.1.1 Répartition des stagiaires par catégorie professionnelle et par sexe

	I. & C.		TECH.		ADM.		SECR.		OUV.		PROT.		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Paris les Halles	53	53	1		4	12		13					58	78
Paris Daumesnil	90	45	1		2	6		10					93	61
Toulouse & A/A	693	317	44	10	8	44		71	3	10	2		750	452
Kourou	103	48	10	7	3	10		13			2		118	78
TOTAL	939	463	56	17	17	72	-	107	3	10	4	-	1 019	669



73,92 % des femmes suivent des sessions de formation, contre 65,36% des hommes.

- Le tableau ci-après ne prend pas en compte la catégorie socio-professionnelle secrétaire. En effet, les secrétaires ont bénéficié d'un parcours de formation en 2014, cela permet de vérifier la cohérence de la répartition.



3.1.1.2 Nombre moyen d'heures de formation par action par catégorie professionnelle et par sexe

	Ingénieur		Cadre		Non Cadre		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Paris les Halles	12	14	14	15	9	11	12	13
Paris Daumesnil	15	15	16	13	13	13	15	14
Toulouse & A/A	20	14	19	13	16	20	18	16
Kourou	19	19	13	15	10	13	14	16
MOYENNE	17	16	16	14	12	14	15	15

3.1.2 Répartition des stagiaires part type d'action de formations et par sexe

	Hommes	Femmes	Total
Action d'adaptation au poste de travail ou évolution des emplois ou maintien dans l'emploi	683	1013	1696
Actions de développement des compétences	302	421	723
TOTAL	985	1434	2419

4 CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1 Données générales par sexe

4.1.1 Exposition à des risques professionnels

	Hommes	Femmes
Paris les Halles		
Paris Daumesnil		
Toulouse & A/A	255	59
Kourou		
TOTAL	255	59
	16,35%	6,5%

4.1.2 Pénibilité dont tâches répétitives

	Hommes	Femmes
Paris les Halles		
Paris Daumesnil		
Toulouse & A/A	54	12
Kourou		
TOTAL	54	12
	3,46%	1,32%

5 ARTICULATION ENTRE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET L'EXERCICE DE LA RESPONSABILITE FAMILIALE

5.1 Congés

5.1.1 Complément de salaire

Dans le cadre d'un congé :

- Maternité
- Adoption
- Paternité

Les salariés bénéficient de leur salaire net d'activité, pour une durée égale aux périodes d'indemnisation prévues par le code de la Sécurité Sociale, sous déduction des indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale ou au titre du régime de prévoyance. (Aucun délai de carence)

5.1.2 Nombre de jours de congés paternité

Conformément à l'article L 1225-35 du Code du travail, après naissance ou adoption de leurs enfants, les pères salariés du CNES, bénéficie d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant.

La durée de ce congé est de 11 jours consécutifs, portés à 18 jours en cas de naissances multiples.


	Ing. & Cadres		Technicien		Administratif		Secrétaire		Ouvrier		Protection		TOTAL	
	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée
Paris les Halles	1	11											1	11
Paris Daumesnil	5	55											5	55
Toulouse & A/A	39	429	1	11									40	440
Kourou	1	11											1	11
TOTAL	46	506	1	11	0	0	0	0	0	0	0	0	47	517


5.2 Organisation du temps de travail dans l'entreprise


5.2.1 Organisation du travail

L'accord sur l'égalité professionnelle et de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, du 15 février 2013, ***Amélioration de l'articulation vie professionnelle / vie familiale***

Prévoit différente mesure et champs d'action :

-  **Temps partiel** : au CNES, le temps partiel est un choix effectué par le salarié, sous réserve d'être accordé par le manager. L'accès au temps partiel peut constituer un risque de ralentissement dans le déroulement de carrière des salarié(e)s. Le choix par les salariée(s) d'un passage à temps partiel ne saurait être à l'origine de discrimination dans l'évolution de carrière et de sa rémunération. L'impact de la réduction du temps de travail sur la rémunération est proportionnel et ne doit pas avoir pour conséquence une « sous-évaluation » des performances des salarié(e)s concerné(e)s. ces retards peuvent également être prévenus par des actions précises :
 - Comparaison (triennale) des évolutions salariales ou de carrière des salarié(e)s tenant les mêmes postes à temps plein et à temps partiel (filiales/niveau).
 - Sur la base des RCCi, identification des salarié(e)s à temps partiel n'ayant pas changé de poste depuis plus de 5 ans afin de proposer à ces personnes un entretien de carrière.

-  Les réunions doivent avoir lieu à l'intérieur des horaires collectifs et ne peuvent se prolonger au-delà de 18h00. Dans le cas de réunions occasionnelles dépassant exceptionnellement l'horaire normal, les contraintes personnelles des salariés doivent être prises en compte : les réunions sont programmées à l'avance pour permettre aux salariés de s'organiser.

-  **Missions ou déplacements** : il est rappelé que les réunions téléphoniques ou la visioconférence doivent être privilégiées aux déplacements ou missions. Le CNES contribuera par l'attribution de CESU aux frais supplémentaires de garde engagés par les salarié(e)s en raison d'un déplacement ou d'une mission à l'initiative du CNES qui les amène à être absents de leur domicile pour une ou plusieurs nuits ou à rentrer après 21heures. Cette indemnité concerne :
 - La garde d'enfant âgé de moins de 16 ans,
 - La garde d'enfants sans condition d'âge pour un enfant handicapé,
 - La garde d'un ascendant dépendant
 - La garde d'un conjoint dépendant.

Ces CESU seront attribués aux salarié(e)s répondant aux conditions ci-dessus dans la limite de 210 euros par an.

5.2.1.1 Nombre de salariés ayant accédé au temps partiel choisi au cours de l'année 2014

	Ing. & Cadres		Technicien		Administratif		Secrétaire		Ouvrier		Protection		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Paris les Halles					1								1	0
Paris Daumesnil	1	3											1	3
Toulouse & A/A	9	15						2					9	17
Kourou											1		1	0
TOTAL	10	18	0	0	1	0	0	2	0	0	1	0	12	20

5.2.1.2 Nombre de salariés à temps partiel choisi ayant repris un travail à temps plein au cours de l'année 2014

	Ing. & Cadres		Technicien		Administratif		Secrétaire		Ouvrier		Protection		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Paris les Halles	2	2				1		1					2	4
Paris Daumesnil	5	5											5	5
Toulouse & A/A	40	26	3	2	1	1		1					44	30
Kourou	10	9		1			1	1					11	11
TOTAL	57	42	3	3	1	2	1	3	0	0	0	0	62	50

5.2.2 Service de proximité

5.2.2.1 Participation de l'entreprise et du comité d'entreprise aux modes d'accueil de la petite enfance

Paris les Halles, Le CE alloue une participation aux frais de garde d'enfants tenant compte des différentes modalités de garde :

- Crèche
- Assistante maternelle 0 à 3 ans
- Garde à domicile
- Assistante maternelle 3 à 6 ans
- Centre de loisirs
- Garderie –Etude du soir

Paris Daumesnil, Le CE décide d'allouer une participation financière aux frais occasionnés par la garde d'enfants de moins de 6 ans :

- Garde par une assistante maternelle, garde au domicile ou crèche (remboursement des frais selon la base du CE)
- Garderie des enfants en centres aérés pendant les périodes scolaires et accueils périscolaires du matin et du soir (jusqu'à 6 ans)
- Garderie des enfants en centres aérés pendant les périodes scolaires de 7 à 13 ans.
- Garde d'enfants lors de déplacements professionnels. (participation aux frais)
- Aide à l'enfance handicapée, participation du CE.

Toulouse & A/A, Le CE aide les familles :

- Crèche (réservation de 40 berceaux)
- Assistante maternelle 0 à 3 ans (participation aux frais)

Kourou, Le CE attribue une participation aux frais occasionnés par la garde d'enfants

- Crèche, assistante maternelle et garde d'enfants à domicile de 0 à 3 ans (base de remboursement plafonné)
- Garderie d'enfants scolarisés de 3 à 6 ans (base de remboursement plafonné)

ANNEXES

Evolution de l'écart des rémunérations moyennes entre les femmes et les hommes (Salaire de base au 31-12 + prime de fin d'année + prime d'ancienneté) par niveau de classification et par sexe (hors H.E.)²

	Écart de rémunération						% des écarts entre 2009 et 2014
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
3C	-291 €	-223 €	-190 €	-257 €	-207 €	-153 €	↑ -47%
3B+	-96 €	-93 €	-64 €	-8 €	-42 €	-18 €	↑ -81%
3B	46 €	-20 €	-31 €	-9 €	-3 €	12 €	↑ -74%
3A+	23 €	13 €	31 €	69 €	49 €	31 €	→ 35%
3A	-22 €	-11 €	23 €	-6 €	3 €	18 €	↑ -183%
2	12 €	9 €	-9 €	20 €	50 €	52 €	↓ 333%
1	-52 €	-163 €	-52 €	-33 €	5 €	-31 €	↑ -40%
V	45 €	43 €	60 €	76 €	68 €	72 €	→ 60%
IV	23 €	36 €	39 €	41 €	42 €	38 €	→ 65%
III	-36 €	47 €	-142 €	8 €	-36 €	0 €	
II	93 €	72 €	73 €	-26 €	0 €	0 €	

Depuis plusieurs années les écarts entre les rémunérations des hommes et des femmes se réduisent. Notamment sur les classifications 3B, 3B+ et 3C.

Pour illustrer, une femme en 3B+ avait en 2009 un écart de environ 96€ inférieur à celui d'un homme 2014 cet écart s'est réduit à 18€ soit une diminution de plus de 80% de l'écart entre 2009 et 2014.

Pour la classification 3A l'écart était de 22€ en faveur des hommes et en 2014 et de 18€ en faveur des femmes.

Toutefois, un effet inverse des écarts sur les salaires est constaté, pour les catégories 2, 3A, 3A+ et collaborateurs, avec une augmentation des écarts entre 60% et 65%, en faveur des femmes.

² Calcul : Rémunération moyenne des femmes de la classification – Rémunération moyenne des hommes de la même classification